



La Directrice
Ressources Solidaires
Nathalie
Nathalie MAILLOT

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Direction de la Solidarité
Direction Études, Finances
et Appuis de la Solidarité
Service de la Tarification des Établissements

D FAS

2020 / 0105

ARRETE

Du - 2 JUIL. 2020

**portant notification de la décision d'autorisation budgétaire
et fixation du prix de journée 2020 du Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) de l'association
« l'Atre de la Vallée » à ORBEY**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L 314-1 et suivants, R 314-1 à R 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, et R 314-204, ainsi que ses articles L 351-1 à L 351-8 et R 351-1 à R 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;

VU le rapport et la délibération n° CD-2019-5-4-1 du 6 décembre 2019 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2020 ;

VU la convention relative au financement par dotation globalisée des prix de journée nets en cours de signature, intervenue entre le département du Haut-Rhin et l'association « l'Atre de la Vallée » à ORBEY ;

VU les propositions budgétaires formulées par l'association « l'Atre de la Vallée » à ORBEY et la tenue de la procédure contradictoire prévue par les articles R 314-21 et suivants du CASF ;

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services par intérim du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'exercice budgétaire 2020, les recettes et les dépenses prévisionnelles Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) de l'association « l'Atre de la Vallée » à ORBEY sont autorisées comme suit :

Groupe I	214 628 €
Groupe II	876 487 €
<i>Groupe III</i>	388 068 €
<i>dont amortissement</i>	277 990 €
<i>dont provisions</i>	1 000 €
<i>dont charges financières</i>	43 784 €
Total Dépenses (classe 6)	1 479 183 €
Produits de tarification (Groupe 1)	1 363 264 €
Autres produits relatifs à l'exploitation (groupe II)	10 000 €
Produits financiers et produits non encaissables (groupe III)	41 699 €
<i>Incorporation du résultat (excédent)</i>	64 220 €
Total Recettes (classe 7)	1 479 183 €

ARTICLE 2 :

La dotation globalisée des prix de journée à la charge du Département du Haut-Rhin est fixée pour l'année 2020 à **1 036 116 €**.

Le prix de journée applicable pour les départements autres que celui du Haut-Rhin - pour le FAS de l'association « l'Atre de la Vallée » à ORBEY est fixé à compter du **1^{er} août 2020** à **137,50 €**.

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement ci-dessus mentionné diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le prix de journée applicable au 1^{er} août 2020 inclut le rattrapage de l'application du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020 du prix de journée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 dans l'attente de la fixation du nouveau tarif.

ARTICLE 4 :

Dans l'attente de la notification du tarif au titre de 2021, le prix de journée applicable à compter du **1^{er} janvier 2021** est fixé à **142,39 €**.

ARTICLE 5 :


La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brigitte', followed by a long horizontal flourish extending to the right.

Brigitte KLINKERT